



ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE À LA MUNICIPALITÉ DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

Dimanche 12 mars 2023

Appel aux candidatures

Informations candidature

Siège à repourvoir

En raison de la démission de la conseillère municipale, Mme Stéphanie Roche, un siège est à repourvoir au sein de la Municipalité, pour une entrée en fonction dès que possible après l'élection complémentaire, prévue en mars 2023.

Compétences, devoirs et fonctions de la Municipalité

La Municipalité est **l'organe exécutif** de la Commune, c'est-à-dire responsable de la **gestion** de la Commune et de son **administration**. Elle gère notamment les affaires liées aux finances, aux travaux, au social, à l'urbanisme, aux services industriels et à la sécurité. C'est elle qui développe et porte les projets communaux. Ses conseillers municipaux endossent une **charge publique** et travaillent de **manière collégiale**.

Profil requis pour être candidat·e au poste de conseiller·ère municipal·e

- Disponibilité, connaissances et intérêt pour assumer une charge publique ;
- Aptitudes à communiquer et à s'intégrer dans une équipe ;
- Remplir les conditions d'éligibilité au niveau communal **(voir page 2 du présent bulletin d'information)**.

Demande de renseignements

Vous désirez obtenir plus d'informations quant à la nature des tâches, à l'engagement, à la disponibilité ou vous souhaitez annoncer votre candidature ?



Contactez-nous !

Syndic M. Markus Mooser	079 430 63 42	markusmooser@bretigny.ch
-----------------------------------	---------------	--------------------------

Président du Conseil général et du bureau électoral M. Arnold Ottonin	079 382 18 64	conseilgeneral@bretigny.ch
--	---------------	----------------------------

Secrétaire municipale Mme Melchiade Jeannin	021 731 25 74	administration@bretigny.ch
---	---------------	----------------------------

Dépôt de candidature

Formulaires pour dépôt de candidature officielle

Une candidature est officielle lorsque la candidate ou le candidat a déposé **le formulaire officiel de candidature, accompagné d'une liste comportant la signature de 5 parrains/marraines (électeurs/électrices qui soutiennent la candidature)**. Ces documents seront disponibles dès le 15 décembre 2022 à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune.

Conditions d'éligibilité

- Avoir 18 ans révolus
- Etre domicilié·e dans la Commune
- Si vous êtes titulaire d'un permis B ou C, vous devez être établi·e depuis plus de 10 ans en Suisse, dont trois ans au moins dans le Canton de Vaud.

Délai légal pour le dépôt d'une candidature officielle

Pour le 1^{er} tour de l'élection, les formulaires signés par le candidat ou la candidate et ses parrains/marraines sont **à remettre au greffe municipal du lundi 23 janvier au lundi 30 janvier 2023 à 12 heures précises, dernier délai.**

Dates à retenir

Déroulement de la période électorale

Mercredi 7 décembre 2022 20h15	Séance du Conseil général Lors de cette séance, des précisions seront apportées quant à l'élection complémentaire. Nous répondrons aussi aux questions posées par les membres du Conseil et public éventuel.
20 décembre 2022 - 19 janvier 2023	Affichage des noms des candidat·e·s Durant cette période, les noms de tous les candidat·e·s déjà connu·e·s seront affichés au pilier public et publiés sur le site internet de la commune. → www.bretigny.ch/election-complementaire-2023
Jeudi 19 janvier 2023 20h15	Séance publique lors de laquelle : <ul style="list-style-type: none">- Nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez ;- Nous réceptionnerons les éventuelles candidatures ;- Les candidat·e·s déjà annoncé·e·s pourront se présenter ; → Il sera encore possible de déposer sa candidature jusqu'au 30 janvier 2023.
Lundi 30 janvier 2023	Dernier délai de dépôt de candidatures jusqu'à 12 heures précises.
février 2023	Envoi du matériel électoral, avec curriculum vitae résumé des candidat·e·s.
12 mars 2023	Jour des élections – 1^{er} tour (si un 2 ^e tour devait avoir lieu, les informations suivront).



Si une seule candidature est parvenue à l'administration communale le 30 janvier 2023 à 12h, l'élection du ou de la conseiller·ère municipal·e est considérée comme **tacite**. Il n'y aura dès lors pas de scrutin le 12 mars 2023.

Informations complémentaires

La fonction de conseiller·ère municipal·e



Pour plus d'informations sur les autorités communales, les compétences de la municipalité et la fonction de conseiller·ère municipal·e, consultez le site internet de l'Etat de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/autorites-communales/la-municipalite>

Où et comment obtenir des informations sur l'élection complémentaire du 12 mars 2023 à Bretigny-sur-Morrens ?

- Pilier public
- Site officiel www.bretigny.ch/election-complementaire-2023
- Application smartphone OiOiWeb (voir sur le site de la Commune)

Le Président du Conseil général et la Municipalité sont à votre disposition pour toute question et vous remercient de l'attention que vous porterez à ces lignes.